



2026_IIABM_014 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 09 juin 2026

Présents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, M. Alain TOMEO, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES

Absents :

M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, M. Alain GINIES, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2026_IIABM_014

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET REGIE

Vu les articles L5421-1, L5421-2, L5421-3 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Considérant que Madame Nicole QUILLIEN, ayant exercé la présidence au cours de l'exercice, ne prend pas part au vote du présent rapport et sort de la salle,

Vu le rapport de Madame la Présidente,
le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe de la régie électrique, lequel est conforme avec le Compte de Gestion présenté par Madame le Payeur Départemental de l'Ariège, présentant un excédent global de clôture de 31 022.33 € pour la seule section de fonctionnement.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme